



2024-13, Roissy, le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Nous le rappellerons autant de fois que nécessaire, **la rémunération rétribue les compétences, l'ancienneté, les responsabilités et la pénibilité.**

## Le reste de la valeur créée doit être partagé à la présence de façon égalitaire.

Un front syndical ultra-majoritaire avait pris ses responsabilités lors des précédentes négociations de juin 2023. Cette défense inédite de la démocratie sociale faisait obstacle à l'inégalité. Certains sont convaincus que les plus hautes rémunérations doivent être les seules autorisées à jouir de la richesse créée. Une minorité de salariés trouve normal que le partage soit fait au détriment du plus grand nombre et parvient à l'imposer ! Le personnel au sol, cadre et non cadre, en a assez de constater que la Direction cède tout à quelques-uns.



**Une très grande partie du monde syndical n'est pas prête, hélas, à en tirer les conclusions qui s'imposent, résister et défendre ses principes !**

Malheureusement, une majorité d'organisations syndicales sol et PNC (CGT, CFDT/UNPNC, CFE-CGC/UNAC et UNSA/UNSA PNC) ont rapidement abandonné les principes défendus en 2023 pour signer, à côté de deux syndicats de pilotes (SNPL et SPAF), un accord de participation répartie au salaire en février 2024 ! Ce revirement inexplicable aurait été justifié par l'urgence à percevoir les sommes !

Ce premier renoncement a été confirmé par la signature des accords en juin 2024, accords qui reprennent pourtant exactement les mêmes principes de répartition que ceux rejetés en 2023.

## Pourquoi ne pas avoir signé les accords en 2023 pour les valider en 2024 ?

Nous sommes nombreux à être déçus par la brèche béante ouverte dans le front uni construit en juin 2023. Face à leurs contradictions, les signataires pourront certainement vous expliquer leur revirement. Chez **FO**, nous ne comprenons pas.

Bases de calculs temps pleins			Primes estimées par la Direction selon les résultats sur la base des rémunérations médianes				
			Tailles enveloppe à distribuer en millions €				
			25	50	75	100	125
Montants	(51 801 €)	PS	586 €	1 175 €	1 765 €	2 354 €	2 943 €
médians	(54 269 €)	PNC	604 €	1 206 €	1 807 €	2 409 €	3 010 €
bruts	(206 351 €)	PNT	1 401 €	2 749 €	4 096 €	5 444 €	6 791 €

Le syndrome de Stockholm est probablement à l'œuvre mais **céder sur l'intéressement et la participation, c'est céder sur le reste !**

Un bloc ultra-majoritaire en faveur d'une ventilation égalitaire de ces sommes pourrait engager un rapport de force à la hauteur des enjeux du partage de la valeur.

Le « c'est mieux que rien » ne mène qu'à l'abandon des intérêts de l'Air France d'en bas !

**FO** n'oppose pas les catégories de personnel et nous parlons bien de hautes rémunérations dans ce dossier.

**La leçon de notre combat sur l'alignement des IKV est pourtant encore fraîche !  
L'égalité n'est pas automatique, elle se gagne !**

Intéressement			Participation			
Négociation	Jun 2023	Jun 2024	Négociation	Jun 2023	Février 2024	Jun 2024
Modalités de répartition	<b>50% présence / 50% salaire</b>		Modalités de répartition	proportionnellement au salaire conformément aux dispositions légales		
Validation de l'accord	<b>Rejeté majoritairement</b>	Signé CGT CFDT / UNPNC CFE-CGC / UNAC UNSA SOL / PNC	Validation de l'accord	<b>Rejeté majoritairement</b>	Signé CGT CFDT / UNPNC CFE-CGC / UNAC UNSA SOL / PNC SNPL SPAF	Signé CFDT / UNPNC CFE-CGC / UNAC UNSA SOL / PNC
Modalité de calcul	RCAIC (Résultat Courant Avant Impôt Corrigé)		Modalité de calcul	Formule de calcul de droit commun + PPV 100€ (Prime de partage de la valeur)		
Seuil de déclenchement	30 millions d'euros					
Taille enveloppe	12% du RCAIC	15% du RCAIC				
	Enveloppe = Participation + Intéressement					

La philosophie de ces deux accords est de consacrer l'inégalité comme règle. En effet, même si la participation répond à des critères légaux, rien n'empêchait une répartition à la présence au travers d'un accord.

Le partage des richesses occupe le débat public. Dans notre entreprise, ce débat a été tranché en défaveur de l'Air France d'en bas. Même seul, FO continuera à défendre l'idée que nous sommes tous créateurs de richesse, quels que soient nos niveaux de rémunération ou nos fonctions.

**FO ne signe pas les accords Participation et Intéressement.**



Plus l'enveloppe grossit, plus ça va cracher pour moi!

Jackpot, ça s'écrit avec c ou ck ?

*FO, j'adhère!*



Pour Adhérer scannez moi !



01.41.56.04.52



bureaucentral@sgfoaf.fr



www.foairfrance.fr